



Enquête menée auprès des REP+ préfigureurs

Février 2015

SYNTHESE



1/ Pilotage du réseau

Les instances du pilotage

Trois instances assurent le pilotage du réseau.

(Extraits de la circulaire du 4 juin 2014 refondation de l'éducation prioritaire) :

- ✓ *L'équipe de pilotage qui est composée du principal du collège, de l'IEN de la circonscription, de l'IA-IPR référent. Elle est assistée du coordonnateur du réseau. Cette équipe se réunit régulièrement en fonction des besoins.*
- ✓ *Le comité de pilotage du réseau qui porte le projet de réseau dans toutes ses dimensions est composé des pilotes du réseau (principal, IEN, IA-IPR référent), du coordonnateur, des directeurs d'école, du conseiller principal d'éducation et d'enseignants. Les partenaires du réseau y participent : commune, conseil général, délégué du préfet le cas échéant, coordonnateur du programme de réussite éducative (PRE) le cas échéant et d'autres partenaires en fonction des situations locales. Il peut s'associer selon les besoins des enseignants porteurs de projets particuliers. Ce comité de pilotage valide le projet de réseau préalablement élaboré en appui sur le conseil école-collège. C'est aussi le comité de pilotage qui élabore et suit un tableau de bord local de la mise en œuvre des actions du projet de réseau.*
- ✓ *Enfin, le conseil école-collège qui a vocation à exister pour tout secteur de collège associe un collège public et les écoles publiques de son secteur de recrutement afin de contribuer à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. Cet objectif profitera notamment aux élèves les plus fragiles. Il réunit des enseignants du collège et des écoles du secteur de celui-ci. Il est coprésidé par le principal du collège et l'IEN chargé de la circonscription. En éducation prioritaire, il est vivement souhaitable que l'IA-IPR référent y participe.*

Interrogés sur la mise en place de ces trois instances, 70% des REP+ déclarent ne pas rencontrer de difficulté particulière pour les réunir.

A l'inverse, 5% des réseaux n'y parviennent pas.

25 % des réseaux font part de difficultés liées :

- ✓ A la difficulté de faire coïncider des agendas très contraints : 7%
- ✓ A l'indisponibilité de l'IA-IPR : 4%
- ✓ A la difficulté de réunir les partenaires : 2%
- ✓ Aux temps de décharge incompatibles des directeurs d'école, à la difficulté de remplacement d'enseignants, à la taille du réseau.

Certaines de ces difficultés n'ont été que temporaires et ont pu trouver des solutions. Lorsqu'elles persistent, elles sont liées à un « *manque de volonté des acteurs* », à une difficulté à trouver un rythme et une bonne articulation entre les diverses rencontres à organiser sur le réseau.

A noter pour la Guyane la difficulté particulière que représente l'isolement de réseau (1h d'avion de Cayenne)

La coordination du réseau

Dans leur très grande majorité, il existe un coordonnateur pour le réseau (97%).

Pas de coordination			3
Coordonnateur 1 ^{er} Degré	À temps partiel	27	64
	A temps plein	37	
Coordonnateur 2 nd Degré	À temps partiel	6	11
	A temps plein	5	
2 coordonnateurs 1 ^{er} D et 2 nd D		22	22

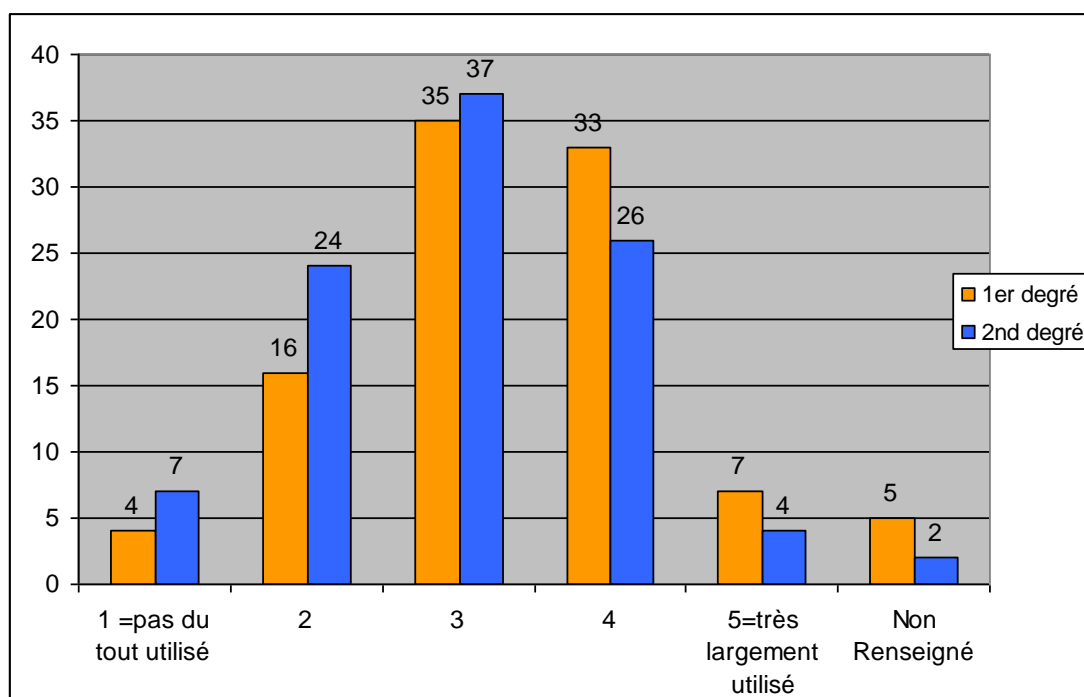
La coordination est donc majoritairement assurée par un enseignant du premier degré. 62% des réseaux y consacrent un temps plein ou plus, 30% y consacrent un demi-poste. Dans certains réseaux des DOM (Mayotte ou Guyane) la taille importante des écoles et établissements rend difficile la mission de coordination pensée au niveau du réseau. La coordination est plutôt envisagée comme mission interne aux structures scolaires.

2/ Orientations pédagogiques

Utilisation du référentiel

Les équipes de pilotage ont été invitées à estimer l'usage du référentiel sur une échelle allant de 1 (pas du tout utilisé) à 5 (très largement utilisé). On constate une bonne utilisation du référentiel, un peu meilleure dans le premier degré que dans le second :

- ✓ 75% des réseaux déclarent que le référentiel est utilisé voire très largement utilisé dans les écoles (échelons 3,4 et 5 cumulés).
- ✓ 67% des réseaux déclarent que le référentiel est utilisé voire très largement utilisé dans le collège (échelons 3,4 et 5 cumulés).



Lecture du graphique : 4 % des réseaux déclarent que le référentiel n'est pas du tout utilisé dans le premier degré et 7 % que le référentiel n'est pas du tout utilisé au collège.

Évaluations diagnostiques

73% des réseaux mettent en place des évaluations diagnostiques. 23 % ne le font pas, 4% n'ont pas répondu.

Pour construire ces évaluations diagnostiques, les réseaux ont recours à des ressources variées et souvent cumulées : locales (57%), de la circonscription (57%), du département (17%) de l'académie (6 %) ou des ressources nationales (banquoutils ou autres) 54%.

Les évaluations diagnostiques mises en place concernent :

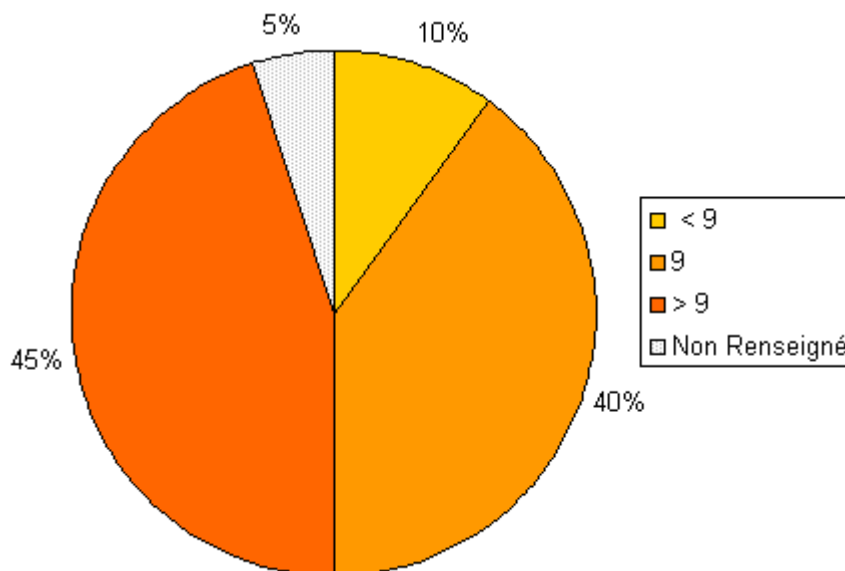
- ✓ Des évaluations en cycle 2 en français et en mathématiques... 58 %
- ✓ Des évaluations en cycle 3 en français et mathématiques 54%
- ✓ Des évaluations en 6ème en français et mathématiques 52 %
- ✓ Des évaluations en 5ème en français et mathématiques 19%
- ✓ Des évaluations en 4/3^{ème} en français et mathématiques 11%

Sur les 73 réseaux qui mettent en place les évaluations diagnostiques :

- ✓ 42 % le font en français et en mathématiques sur le cycle 2 et le cycle 3
- ✓ 26% au cours du primaire (cycle 2 et ou cycle 3) et en 6^{ème}.

3/ Organisation du travail collectif dans le premier degré

Au 30 janvier 2015, les réseaux ont majoritairement organisé une proportion importante des 18 demi-journées prévues : 85% d'entre eux en ont organisé la moitié ou plus.



Constat à la fin du mois de janvier 2015 : Pourcentage de réseaux ayant organisé 9 demi-journées (ou plus, ou moins)

Pour un enseignant du réseau, ces temps de travail se traduisent :

- ✓ Dans 24%, par un temps de travail mensuel
- ✓ Dans 21% par plusieurs journées regroupées
- ✓ Dans 10% des réseaux, par un temps de travail par quinzaine.
- ✓ Dans un peu moins de la moitié des réseaux, ces modalités sont cumulées dans une alternance de temps mensuels (ou par quinzaine) et de journées regroupées. D'autres réseaux font part de réunions hebdomadaires, ou de journées organisées par période.

Certains réseaux décrivent leurs organisations :

« 3 remplaçants interviennent simultanément dans une école pour une journée complète selon un calendrier bien établi et diffusé, permettant aux enseignants de se concerter par groupe de trois ».

Malgré ces points positifs largement partagés, les principaux des collèges font part de trois grands types de difficulté :

- ✓ Faire adhérer l'ensemble des enseignants à cette évolution de l'organisation du temps professionnel : oppositions syndicales aux organisations ou thématiques imposées, points de vue de certains enseignants considérant la mesure de pondération comme une reconnaissance de la difficulté d'exercice. Ces opinions sont toutefois minoritaires et d'une manière générale, le texte du décret est bien compris et appliqué¹.
- ✓ Faire face à la surcharge des emplois du temps qui est un frein au travail collectif. Cette difficulté est particulièrement liée à la mise en place de la pondération par un recours aux heures supplémentaires et non aux heures postes.
- ✓ Définir et piloter le contenu de ce travail collectif. Les chefs d'établissements identifient clairement le risque d'un temps qui resterait centré sur des problèmes de gestion courante, ou ne parviendrait pas à faire se développer une cohérence d'équipe dans un patchwork d'initiatives et de sujets travaillés.

Pour dépasser ces obstacles, des pistes :

- ✓ Anticiper au mieux la conception des emplois du temps
- ✓ Bien communiquer la planification des temps de travail et leurs thématiques pour permettre à tous de s'organiser
- ✓ Allier une planification des temps collectifs autour de thématiques communes et des temps plus spécifiques
- ✓ Mutualiser les traces écrites issues des travaux en cours, construire une mémoire collective
- ✓ Partir de l'existant (le travail en équipe déjà en œuvre) et le faire évoluer
- ✓ Repartir du projet à construire, faire équipe autour de priorités identifiées collectivement
- ✓ Impliquer les enseignants et le conseil pédagogique dans le choix et la planification des thématiques travaillées collectivement, dans leur animation
- ✓ Tenir compte des besoins différenciés des enseignants par discipline, projet, etc.
- ✓ Instaurer un dialogue permanent avec les équipes pour connaître les besoins, les difficultés et pouvoir réajuster le cas échéant
- ✓ Travailler avec l'IA-IPR référent et les corps d'inspection de manière plus générale
- ✓ Organiser des entretiens individuels avec les enseignants peu présents ou absents de ces temps.

5/ Organisation du travail collectif en inter-degré

96 % des réseaux organisent des temps de travail en inter-degré.

Les difficultés rencontrées tiennent massivement à la complexité de trouver des plages communes permettant de réunir de manière satisfaisante les enseignants du premier et du second degré. Par ailleurs apparaît la nécessité de bien définir ce qui doit être travaillé de manière transversale, commune.

Les rapports parfois compliqués entre les personnels des deux degrés sont également évoqués par quelques réseaux.

Des modalités facilitatrices sont cependant données (déjà en place ou prévues pour la rentrée 2015) :

- ✓ Le positionnement de la plage commune à tous les personnels du second degré sur les temps disponibles du premier degré.
- ✓ Très grande anticipation dans l'organisation des emplois du temps et des temps de formation.
- ✓ Temps d'échanges et de visites mutuels programmées.
- ✓ L'utilisation du hors temps scolaire

¹ Rappel : Le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré stipule que « dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire inscrits sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale, **afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe nécessaire** à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves, chaque heure d'enseignement, pour le décompte des maxima de service prévus au I de l'article 2 du présent décret, est affectée d'un coefficient de pondération de 1,1.
Il n'y a donc pas d'ambiguïté sur le fait que la pondération implique pour l'enseignant un temps de travail collectif.

A noter la difficulté de mettre en place ce dispositif dans certains DOM (Guyane, Mayotte) en raison de la taille des collèges et du manque de personnels.

8/ Relations avec les parents d'élèves

Les réseaux ont décrit en quelques mots l'action menée qu'ils jugent particulièrement positive pour associer les parents au suivi scolaire de leur(s) enfant(s) :

- ✓ Rendez-vous réguliers et individuels avec les parents pour la remise des bulletins, livrets d'évaluations, l'orientation en troisième...
- ✓ La mise en place et l'animation, souvent avec des partenaires, d'une salle des parents.
- ✓ Le café des parents : réunions régulières et conviviales sur des thématiques diverses (parfois organisées tour à tour à la maternelle, à l'école élémentaire ou au collège et dont les thématiques peuvent être laissées à l'initiative des parents).
- ✓ Participation optimisée des parents aux conseils de classe dont la composition resserrée est revue pour développer les échanges.
- ✓ Participation des parents aux dispositifs intra-scolaires d'aide aux devoirs, aux APC (activités pédagogiques complémentaires).
- ✓ Organisation de semaines durant lesquelles les classes sont ouvertes aux parents, accueil des parents sur des temps d'enseignement.
- ✓ Contacts privilégiés largement utilisés et fréquents avec le téléphone, SMS etc. pour rappeler des rendez-vous, des réunions...
- ✓ Mise à la disposition des parents d'un espace numérique de travail (cahier de texte en ligne, absences, notes, informations).
- ✓ Cérémonies de valorisation des élèves leurs résultats, leurs progrès.
- ✓ Semaine d'accueil des 6e : invitation des parents à des ateliers organisés sur trois jours à la rentrée, accueil privilégié des élèves et des parents sur les niveaux avec rupture : maternelle, en CP et en sixième.
- ✓ Livret d'accueil pour les parents élaboré par les parents.
- ✓ Formation donnée aux parents à l'école ou au collège : cours de français pour les parents allophones, formation à l'informatique (pour maîtriser, mais pas seulement, les logiciels permettant le suivi de leur enfant : notes, cahier de texte, absences et retards).
- ✓ Mise en place d'un Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) dans l'établissement.

9/ Projet de réseau

Une majorité des réseaux (55%) avait formalisé un pré-projet pour la rentrée 2014.

1/3 affirme que le projet de réseau est en cours de travail.

70% déclarent ne pas avoir besoin d'accompagnement pour élaborer ce projet.

30% formulent une demande d'accompagnement qui concerne principalement :

- ✓ L'appui des corps d'inspection, en particulier de l'IA-IPR référent
- ✓ Le besoin d'un document de cadrage ou d'un apport méthodologique
- ✓ Le besoin d'échanges avec d'autres réseaux (mutualisation des actions entreprises)
- ✓ Le manque de données concernant le premier degré (statistiques, évaluations)

10/ Partenariat

Le partenariat est très vivant dans les REP+, les partenaires cités sont les suivants :

- ✓ La politique de la ville, citée par 75% des réseaux.
- ✓ Les associations (certains réseaux ont précisé : maisons de quartier, associations représentatives des différentes nationalités existant dans l'établissement et les écoles, associations de parents d'élèves...) 75 %
- ✓ La réussite éducative, 73%
- ✓ Les collectivités territoriales, 60 %
- ✓ Les institutions culturelles et sportives, 53 %
- ✓ Les grandes écoles et universités, 28 % (dont partenariat noué avec l'Ifé dans le cadre d'un LEA)

23 % des réseaux citent d'autres partenaires, parmi lesquels :

- ✓ Les entreprises (pour un parcours d'orientation avec des marraines des classes, entreprises privées partenaires de l'action "Remise de récompenses et de prix aux élèves les plus méritants en fin d'année scolaire, Mécénat de La Poste_ Envol)
- ✓ Les autres services de l'Etat (Police, marins-pompiers)
- ✓ Des partenaires scientifiques (chercheurs scientifiques pour la mise en place d'un "P'tit Lab" dédié au 1er degré, Centre spatial guyanais, la fondation "main à la pâte")
- ✓ Les partenaires médicaux et sociaux (les agences régionales de santé, maison de la famille, CAF, REAAP, MGEN..)